

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 1/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## Fournisseur

### IPC

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. n° vert : 0 800 38 19 26  
ipc@groupe-ipc.com

## **SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société**

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TECHNO AF**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Bande anti-fuites haute résistance**

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### 1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Acute Tox. 4, H332

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Resp. Sens. 1, H334

Skin Sens. 1, H317

STOT SE 3, H335

STOT RE 2, H373

### 2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Pictogrammes de danger :



Pictogrammes de danger

: **GHS07**

**GHS08**

Mention d'avertissement

: **DANGER**

Contient

: ISOCYANATE-TERMINATED POLYURETHANE RESIN

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260 : Ne pas respirer les vapeurs.

P264 : Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 2/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P284 : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P342+P311 : En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P403+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 : Eliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### 3.2. Mélanges

#### Composition

| Identification   | Nom                                      | Classification  | %     |
|--|--|---|-------|
| CAS : 9009-54-5  | ISOCYANATE-TERMINATED POLYURETHANE RESIN | Acute Tox. 4, H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Resp. Sens. 1, H334<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335 | 50-60 |
| Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16 |  |   |       |

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### En cas de contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières.

Continuer de rincer pendant au moins 15 mn.

Consulter un médecin si l'irritation persiste après lavage.

Montrer cette Fiche de Données de Sécurité au personnel médical.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 3/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## SECTION 4 : Premiers secours (suite)

### En cas de contact avec la peau

- Enlever la personne touchée de la source de contamination.
- Enlever les vêtements contaminés.
- Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
- Consulter un médecin si une gêne persiste.

### En cas d'ingestion

- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.
- Rincer soigneusement la bouche à l'eau.
- Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Le produit contient une substance sensibilisante.

#### Inhalation

- Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
- Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

#### Ingestion

- Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### Contact cutané

- Irritation cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

#### Contact oculaire

- Irritation des yeux et des muqueuses.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Aucune recommandation particulière.
- En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- Eteindre l'incendie avec de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### Moyens d'extinction inappropriés

- Ne pas utiliser d'eau, si vous pouvez l'éviter.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### Produits de combustion dangereux

- Oxydes de carbone et oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

- Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

#### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

- Se référer aux mesures de protection énumérées aux § 7 et 8.

#### Pour les non secouristes

- Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

#### Pour les secouristes

- Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (voir §8).

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Eviter le rejet dans l'environnement.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 4/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)**

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthode de nettoyage**

- Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible.
- Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.
- Pour l'élimination des déchets, voir le § 13.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

- Voir le § 8 pour les équipements de protection individuelle.
- Voir le § 13 pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire.

#### **Mesures d'hygiène**

- Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés.
- Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Précautions de stockage**

- Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

#### **Classe de stockage**

- Stockage de produits chimiques.

### **7.3. Utilisation finale particulière**

- Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en § 1.2.

## **SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

- Aucune donnée n'est disponible.

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

#### **Contrôles techniques appropriés**

- Prévoir une ventilation suffisante.
- Eviter l'inhalation des vapeurs.
- Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### **Protection oculaire**

- Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

#### **Protection des mains**

- Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

#### **Protection du corps**

- Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### **Protection des voies respiratoires**

- Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Filtre à gaz, type A2.

#### **Mesures d'hygiène**

- NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !
- Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.
- Laver rapidement si la peau devient contaminée.
- Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 5/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Etat physique                        | : Linge imprégné                      |
| Couleur                              | : Blanc                               |
| Odeur                                | : Pas d'odeur caractéristique         |
| Seuil olfactif                       | : Indéterminé                         |
| pH                                   | : Non applicable                      |
| Point de fusion/Point de congélation | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Point/intervalle d'ébullition        | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Point d'éclair [°C]                  | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Taux d'évaporation                   | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Inflammabilité                       | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Limites supérieures d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Limites inférieures d'inflammabilité | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Pression de vapeur                   | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Densité de vapeur                    | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Densité relative                     | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Hydrosolubilité                      | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Température d'auto-inflammabilité    | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Température de décomposition         | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Viscosité                            | : Aucune donnée n'est disponible      |
| Propriétés explosives                | : N'est pas considéré comme explosif. |
| Propriétés comburantes               | : Aucune donnée n'est disponible      |

### 9.2. Autres informations

|     |                  |
|-----|------------------|
| COV | : Non applicable |
|-----|------------------|

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

### 10.4. Conditions à éviter

Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifiques n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| ETA Inhalation | : 18.33 vapeurs mg/l |
|----------------|----------------------|

#### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisant

#### Sensibilisation cutanée

Sensibilisant

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 6/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## SECTION 11 : Informations toxicologiques (suite)

### Cancérogénicité

Indéterminé.

### Information générale

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Inhalation

Irritant pour les voies respiratoires.

Nocif par inhalation.

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

### Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

### Contact oculaire

Irritant pour les yeux.

### Voie d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux. Inhalatoire.

## SECTION 12 : Informations écologiques

Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

### Coefficient de partage

Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non applicable.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales

Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

### Classe déchet

Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

## SECTION 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

|                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> | Page : 7/7                     |
|                                     | Révision n°: 3                 |
| <b>TECHNO AF</b>                    | Date : 20/01/2020              |
|                                     | Remplace la fiche : 12/10/2015 |
|                                     | <b>304381</b>                  |

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.2 Informations relatives à l'emballage

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.3 Dispositions particulières

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.4. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.5. Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.6. Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français

N° TMP Libellé

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.7. Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français

Aucune donnée n'est disponible.

#### 15.1.8. Nomenclature des installations classées (France)

Aucune donnée n'est disponible.

**Régime** : A : Autorisation ; E : Enregistrement, D : Déclaration ; S : Servitude d'utilité publique ; C : soumis au Contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement.

**Rayon** : Rayon d'affichage en Kilomètres.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

### Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H332 : Nocif par inhalation

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : §1-4 à 13

*Fin du document*